

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1851.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône (¹).

§ 14.

Amendement présenté par M. JULLIOT.

Rédiger la dernière partie du § 14 de la manière suivante :

. et marcher d'un pas ferme et prudent dans la voie de l'ordre et de la liberté, bases indispensables au bien-être du peuple tout entier.

Amendement présenté par M. DUMORTIER.

Après le mot *progrès*, ajouter :

De manière à éviter de faire peser de nouveaux impôts sur le peuple.

(¹) Discours du Roi, n° 4.
Projet d'adresse, n° 7.
Amendement, n° 8.